

Compte-Rendu du Conseil municipal de CAMBREMER du 27 septembre 2022

L'An deux mil vingt-deux, le 27 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie FEREMANS, Maire. La séance est ouverte à 20 heures 30.

Nom	P	A	E	Pouvoir à
FEREMANS Sylvie	P			
de LAURENS Vincent			E	Sylvie FEREMANS
HAMON-KLAASSEN Monique	P			
NEUVILLE Alain	P			
BLANCHARD Martine	P			
CANARD Sylvain	P			
CUMANT Hélène	P			
DESORTES Jean-Pierre		A		
GRANDJEAN Sarah			E	Alain NEUVILLE
LE BARON Dominique	P			
MICHEL Yohann			E	
LE CLANCHE Fanny	P			
MICHEL Cassandre	P			
SOLVE Sébastien	P			
MONIER Véronique	P			
HOULETTE Aurélien	P			
MOULLEC Melany	P			
LECLERC Romain		A		
SELLEM Chantal	P			

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 16

PREAMBULE

Désignation du secrétaire de séance

Monique HAMON-KLAASSEN est secrétaire de séance .

Ordre du jour

Délibérations :

- Désignation du DPO (Le délégué à la protection des données)
- Création d'un poste au 1er octobre 2022 dans le cadre d'avancement de grades
- Détermination des taux de promotion interne dans la filière animation
- Modification de l'indice de référence de l'indice de l'indemnité de fonction des élus
- Décision budgétaire modificative n°3
- Adhésion de la commune de Colombelle au SDEC Energie
- Adressage - dénomination des voies

Informations diverses

Présentation d'un point commission chemins

En ouverture du Conseil Municipal, M. Bouclier fait un point d'avancement des travaux de la commission des chemins :

- Des boucles ont été identifiées (au moins 7), elles serpentent sur toute la commune.
- Une boucle permet de relier les producteurs de cidre
- Elles sont de longueurs différentes allant de 4km à 20km et peuvent éventuellement être combinées
- Il faut penser à la gestion des déchets en installant des poubelles
- Il faut réfléchir à l'installation de toilettes sèches
- Le travail doit se poursuivre avec les propriétaires pour certains passages

Modification de l'ordre du jour

- La délibération sur le DPO est reportée à une date ultérieure
- Enfouissement des réseaux, rue du Comice
- Enfouissement des réseaux, rue Louis Maurice et rue d'Englesqueville

Accord du Conseil à l'unanimité			
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0
		Nb de voix POUR:	16

Création d'un poste au 1er octobre 2022 dans le cadre d'avancement de grades

Suite à l'obtention d'un examen professionnel, il est nécessaire de créer un nouveau grade dans la filière animation. Madame Le Maire propose donc de créer le poste suivant au 1er octobre 2022.

Cat.	Filière	Grade d'avancement	Nb	Tps hebdo
C	Animation	Adjoint d'Animation Principal 2ème Classe	1	35

Accord du Conseil à l'unanimité				
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR: 16

Détermination des taux de promotion interne dans la filière animation

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade. Ce taux a déjà été fixé lors du 20 décembre 2021 pour les filières administratives, techniques, et médico-sociale.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 2 décembre 2021 ;

Madame le Maire propose au Conseil municipal de fixer les ratios d'avancement de grade comme suit :

	Filière		Grade d'avancement	Taux
	ANIMATION		Adjoint d'Animation Principal 2ème Classe	100%

Accord du Conseil à l'unanimité				
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR: 16

Modification de l'indice de référence de l'indemnité de fonction des élus

Il y a lieu de revoir la délibération fixant l'indice de référence de l'indemnité de fonction des élus. En effet celle-ci doit être rédigée en référence au seul « indice brut terminal de la fonction publique » sans mentionner l'indice de référence numérique associé (1027), la délibération ne doit pas non plus indiquer de montant en euros.

Mme le Maire propose donc de reprendre la même délibération qu'au début du mandat en modifiant sa rédaction pour se conformer à la demande de la Trésorerie.

Accord du Conseil à l'unanimité				
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR: 16

Décision budgétaire modificative n°3

Cette décision de modification budgétaire fait suite à l'augmentation des coûts des fluides et des revalorisations des points d'indice pour les salaires. La proposition faite est large de façon à couvrir les besoins de financement pour la fin de l'année.

Objet	Montant
Décision modificative n°3	
60611 - Eau et assainissement	2 000,00
60621 - Combustibles	20 000,00
60623 - Alimentations	15 000,00
6064 - Fournitures administratives	3 000,00
678 - Autres charges exceptionnelles	-73 500,00
6817 - Dot.aux prov. pour dépré. des actifs circulants	3 500,00
6411 - Personnel titulaire	30 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00
TOTAL DEPENSES	0,00

Accord du Conseil à l'unanimité			
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0
		Nb de voix POUR:	16

Décision budgétaire modificative n°4

Dans le cadre du travail de préparation au passage à la M57, et suite à la décision du Conseil prise le 19 septembre d'effectuer une régularisation des actifs à réaffecter, la décision modificative n°4 ci-dessous est proposée au Conseil

Objet	Montant
Décision modificative n°4	
2152 - Installations de voirie	3 145,48
2184 - Mobilier	13 079,12
2188 - Autres immobilisations corporelles	17 792,15
21568 - Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	7 084,44
21318 - Autres bâtiments publics	5 184,79
TOTAL INVESTISSEMENT	46 285,98
TOTAL DEPENSES	46 285,98
2111 - Terrains nus	3 036,00
21312 - Bâtiments scolaires	2 148,79
2181 - Install.générales,agencement & aménagements divers	41 101,19
TOTAL INVESTISSEMENT	46 285,98
TOTAL RECETTES	46 285,98

Accord du Conseil à l'unanimité

nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 0	Nb de voix POUR: 16
----------------------	------------------	---------------------

Adhésion de la commune de Colombelle au SDEC Energie

La commune de Colombelles a émis le souhait, par délibération du 30/05/2022, d'être adhérente au SDEC Energie afin de pouvoir lui transférer sa compétence "éclairage public".

Le Comité syndical du SDEC Energie, par délibération du 16 juin dernier, a approuvé cette nouvelle demande.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 29 août 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Madame le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Accord du Conseil à l'unanimité

nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 0	Nb de voix POUR: 16
----------------------	------------------	---------------------

Adressage - dénomination des voies

Une liste complète des dénominations des voies est fournie afin que les membres du Conseil puissent vérifier leur conformité avec les décisions antérieures. Aucune remarque n'est formulée.

Cette délibération permettra au Département d'effectuer une mise à jour de la Base nationale d'Adresse

Accord du Conseil à l'unanimité

nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 0	Nb de voix POUR: 16
----------------------	------------------	---------------------

Enfouissement des réseaux, rue du Comice

Cette délibération valide l'étude préliminaire de faisabilité faite par le SDEC sur l'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication rue du Comice. A ce stade, l'estimation du coût des travaux est de 19 440 € TTC, le reste à charge pour la commune serait de 8 425 €.

Une étude définitive doit être réalisée par le SDEC avant une nouvelle délibération du Conseil et la planification des travaux.

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	16

Enfouissement des réseaux, rue Louis Maurice et rue d'Englesqueville

Cette délibération valide l'étude préliminaire de faisabilité faite par le SDEC sur l'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication rue Louis Maurice et rue d'Englesqueville. A ce stade, l'estimation du coût des travaux est de 220 650 € TTC, le reste à charge pour la commune serait de 66 137.50 €.

Une étude définitive doit être réalisée par le SDEC avant une nouvelle délibération du Conseil et la planification des travaux.

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	16

Informations diverses :

- Ouverture d'un livret d'épargne pour l'enfant née à Cambremer – 100€
- Départ à la retraite du conducteur de bus, employé par la CALN, la Mairie participera à l'organisation de la cérémonie de départ, vendredi 30 septembre à 18h, à l'école.
- Proposition d'installation de toilettes sèches, « sanisfère » pour le parking de Cantepie
- Plusieurs demandes ont été faites pour pérenniser le système de chicane rue du Cadran.
- Date de la prochaine commission culture : Martine Blanchard enverra ses propositions

- Point sur les visites du presbytère de St Pair du Mont, plus de 20 visites faites ou prévues.
- Réunion Ligue de l'Enseignement : la prochaine réunion se tiendra le 17 novembre, à 14h30, pour évoquer les coûts liés à l'emploi d'un 5^{ème} intervenant les mercredis
- Une demande sera faite aux parents d'élèves pour les inciter à se présenter à la session de formation pour l'exposition « La Fabrique de la paix », le 10 octobre 2022, de 18h à 19h30 – dans le but d'élargir les plages d'ouverture de l'exposition hors temps scolaire ou extra-scolaire.